



orange n'a pas prélevé mon abonnement depuis un an

Par **ootota**, le **02/03/2011** à **15:54**

Bonjour,
abonné depuis plus d'un an à une offre internet et téléphone orange, je n'ai toujours pas été débité.

en septembre, j'en ai fait part à orange qui m'a indiqué que je serai prélevé d'un coup en novembre.

à ce jour 1 mars, toujours pas prélevé

y a-t-il prescription pour que l'on me prélève ou orange peut-il le faire à tout moment?
merci

Par **Claralea**, le **02/03/2011** à **18:06**

Non, il n'y a pas prescription sur cette courte période mais vous devriez les recontacter, peut-être ont-ils fait une erreur dans vos coordonnées bancaires, d'où leur impossibilité de vous prélever

Par **MisterG**, le **17/03/2011** à **17:43**

Bonjour,

Selon l'article L34-2 du code des postes et communications électroniques il y a une prescription de 12 mois dans votre cas.

Donc Orange n'aura le droit de vous facturer que les 12 derniers mois.

Presque 500 euros tout de même! En une fois certaines personnes ne peuvent pas. Vérifiez tout de même qu'il vous ait envoyé les factures correspondantes.